



# COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

## Procès-Verbal réglementaire N° 05

Réunion restreinte du : 04 OCTOBRE 2018

**Membres présents :** André CAILLET - Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

<b>FORFAITS</b>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
20890325	ST DESIR AS 1	Seniors Féminines	Depart 2 - U	FORFAIT (1)	46,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON